



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 24 avril 2023

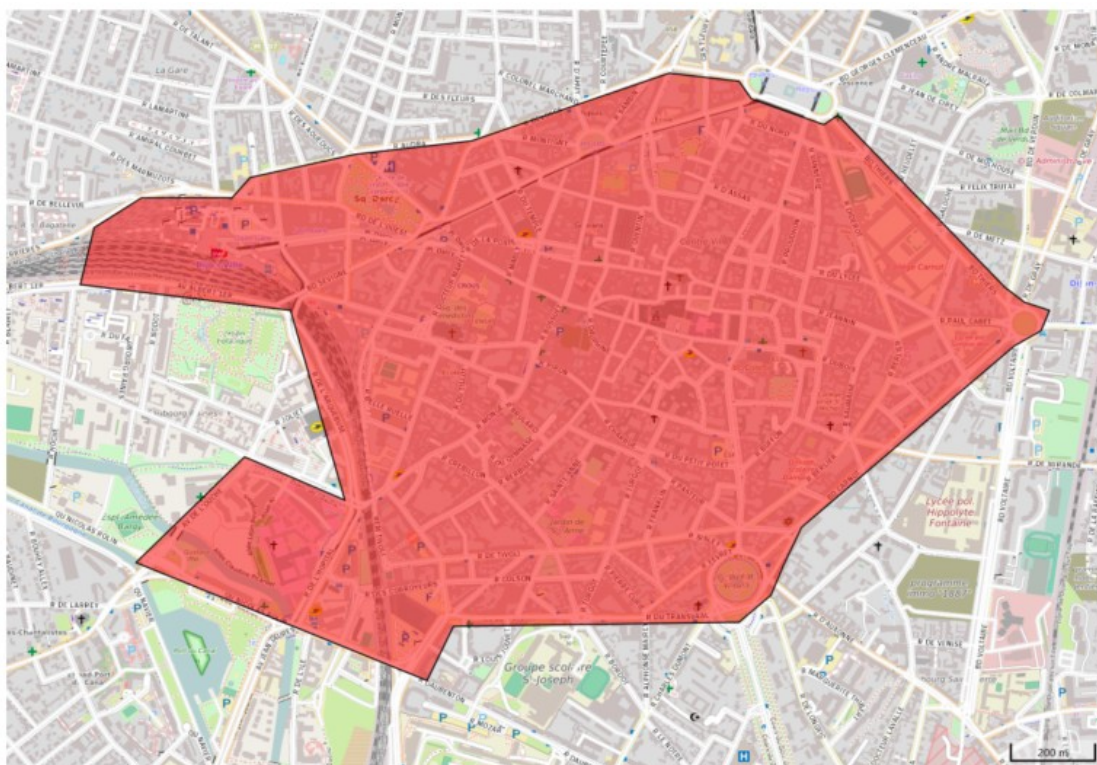
## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Rassemblement non déclaré ce jour à Dijon

La préfecture de la Côte-d'Or a eu connaissance d'un appel à un rassemblement non déclaré ce lundi 24 avril à 20H00 place de la Libération à Dijon contre la réforme des retraites.

Compte tenu de l'absence de déclaration de ce rassemblement, compte tenu également des troubles récurrents à l'ordre public et des violences commises contre les forces de l'ordre en marge des récentes manifestations à Dijon, notamment à l'occasion de manifestations non déclarées, Franck Robine, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a décidé d'interdire, par arrêté préfectoral, tout rassemblement, dans le cadre de l'appel précité, le lundi 24 avril 2023 de 19H00 à minuit, à l'intérieur du périmètre ci-dessous.

Pour rappel, la participation à une manifestation interdite est passible d'une contravention maximum de 135 euros en vertu de l'article R 644-4 du Code Pénal.



**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

